

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 10 décembre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, Mme JAUBERT Sylvie, Mme MARTINELLI Danielle représentant M. BEHETS Jan, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard (parti à la question n°14), BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, TEISSIER Jean-Louis, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, PALLUEL Olivier représentant M. GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, DUPORT Jean-Pierre représentant M. JACQUES Jean, LOUISON Charles, TIRAN Michel, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

**EXCUSES** : MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert et GRANIER Max.

## Délibération n° 2012/121

**OBJET : FORT DE TOURNOUX – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LA MISE EN SÉCURITÉ - SOLUTIONS TECHNIQUES, FINANCIÈRE ET PHASAGE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT, LA REGION ET LE DÉPARTEMENT**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDÉRANT** que les sites fortifiés de la vallée de l'Ubaye, notamment Tournoux, constituent un des éléments forts du patrimoine mis en valeur dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire du Pays SUD,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu à cet effet de les valoriser et d'en faire de véritables produits culturels touristiques,

**VU** la fermeture du site de Tournoux en juin 2012 suite à une menace d'effondrements de certains ouvrages du Fort moyen,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser une étude sur l'ensemble du site fortifié de Tournoux avec pour objectif la détermination de solutions techniques, financières et leur phasage dans le temps afin d'aboutir à une réouverture, même partielle du Fort moyen,

**VU** l'avis favorable émis par le bureau de la Communauté de communes Vallée de l'Ubaye le 5 novembre 2012,

**VU** le devis proposé par l'entreprise Géolithe pour un montant total de **11 939.33 € HT**,

Sur proposition de Monsieur Michel TIRAN, Vice-Président, chargé de la Culture.

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

— **APPROUVE** le devis qui lui est présenté,

— **DONNE** son accord à la réalisation de ladite étude,

— **SOLLICITE** auprès de l'État, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Département des Alpes de Haute-Provence l'attribution d'une subvention la plus élevée possible,

— **SOLLICITE** des financeurs l'autorisation de réaliser l'étude avant l'obtention des subventions,

— **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal en dépenses.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. LANFRANCHI

